Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201610-20251209-DELIB108122025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 8 décembre 2025 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 02/12/2025/ Date d'affichage : 02/12/2025

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - COCGUEN Marie-jo - HENRY Bernard - KARROUMI Jamila- LE BAIL Joel - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth – PRIGENT Mélanie - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents :17 / Votants : 21

ABSENTS :

BROUDIC Fabienne (Procuration à N. LE MOIGNE)
GAC Philippe (Procuration à P. SALLIOU)
KERBIRIOU David (Procuration à D. THOMAS)
PONTIS Florence (Procuration à B. HENRY)
P. GALARDON
M. LE COENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Denise THOMAS

OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT PAR ANTICIPATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Vu, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le montant des dépenses d'investissement prévues au budget 2025 (hors remboursement d'emprunt) de 1 859 000, € et l'application de l'article précité à hauteur maximale de 464 750.00 €

Il est proposé au conseil d'autoriser ce mandatement par anticipation afin de pouvoir régler certaines opérations d'investissement en cours selon les modalités suivantes :

Opérations d'investissement	Affectation	Montant BP	1/4 montant
111 ACQUISITIONS DIVERSES	2135 Installations générales, agencements	11 000.00 €	2 750.00 €
	2158 Autres inst., matériel, outil. techniques	35 000.00 €	8 750.00 €
	2183 Matériel informatique	2 000.00 €	500.00 €
	2184 Matériel de bureau et mobilier	3 000.00 €	750.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	2 500.00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201610-20251209-DELIB108122025-DE

113 VOIRIE	2151 Réseaux de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
	2152 Installations de voirie	20 000.00 €	5 000.00 €
	2158 Autres installations, matériel	10 000.00 €	2 500.00 €
	231 Constructions	150 000.00 €	37 500.00 €
115 ECOLE LE CROISSANT SELF	2184 Matériel de bureau et mobilier	20 000.00 €	5 000.00 €
	231 Constructions	590 000.00 €	147 500.00 €
116 BATIMENTS DIVERS	2135 Installations générales, agencement	10 000.00 €	2 500.00 €
	2188 Autres immobilisations	10 000.00 €	2 500.00 €
	231 Constructions	35 000.00 €	8 750.00 €
129 PARC ANIMALIER BOURG	2135 Installations générales, agencements	30 000.00 €	7 500.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	2 500.00 €
	231 Constructions	55 000.00 €	13 750.00 €
135 ECOLES	2135 Installations générales, agencements	4 000.00 €	1 000.00 €
	2183 Matériel de bureau et informatique	3 000.00 €	750.00 €
	2184 Mobilier	4 000.00 €	1 000.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	4 000.00 €	1 000.00 €
	231 Constructions	45 000.00 €	11 250.00 €
128 TERRAIN CROISSANT COZEN	2135 Installations générales, agencement	5 000.00 €	1 250.00 €
	231 Constructions	100 000.00 €	25 000.00 €
138 SALLE POLYVALENTE	2135 Installations agencement	20 000.00 €	5 000.00 €
	2158 Autres inst., matériel, outil. Techniques	20 000.00 €	5 000.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	2 500.00 €
	231 Constructions	125 000.00 €	31 250.00 €
139 RUE DE L'ARMOR	231 Constructions	450 000.00 €	112 500.00 €

Total 2135	20 000.00 €
Total 2151	2 500.00 €
Total 2152	5 000.00 €
Total 2158	16 250.00 €
Total 2183	1 250.00 €
Total 2184	6 750.00 €
Total 2188	11 000.00 €
Total 231	387 500.00 €
Total articles	450 250.00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201610-20251209-DELIB108122025-DE

Entendu le rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel qu'exposé ci-dessus et à hauteur de 450 250.00 € dans les proportions figurant au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201610-20251209-DELIB108122025-DE